

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS143

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 45 TER A

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 8 :

« 2° Bénéficiaire ou avoir bénéficié d'une habilitation ... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.